

PARACHAT NITSAVIM VAYELEKH

Thème : la résurrection des morts et l'omniscience d'Hachem dans notre Paracha

La Guemara Sanhedrin 90b rapporte :

« Les Romains demandèrent à Rabbi Yehochua ben 'Hanania : "D'où sait-on que Hachem ressuscite les morts et qu'Il sait ce qui va se passer dans le futur ?" Il leur répondit : "On apprend ces deux choses de ce verset (de notre Paracha) : "Voici que tu vas te coucher avec tes pères, et ce peuple se lèvera (VeKam) et se corrompra..." ».

Le Rav a interprété le verset comme signifiant : Voici que tu vas te coucher avec tes pères *et tu te relèveras (VéKam)* », allusion faite à la résurrection des morts.

Les Romains lui répliquèrent : "Mais peut-être que le mot « VeKam » se rapporte à la suite : et ce peuple se lèvera (VéKam) et se corrompra, et ne s'applique donc pas à la résurrection de Moché ?"

Rabbi Yehochua leur dit alors : "Prenez au moins la moitié de la réponse dans vos mains : vous acceptez la preuve qu'Il sait ce qui va se passer dans le futur". A savoir que ce peuple se corrompra après la mort de Moché !

Cet enseignement est extrêmement étonnant, car il est clair que le mot « et se lèvera » (VeKam) est syntaxiquement lié à la suite : « le peuple se lèvera et se corrompra » ! Comment Rabbi Yehochoua a-t-il pu l'interpréter sur ce qui précède, à savoir sur Moché, qui se relèvera après sa mort ? D'autant que la réponse du Rav (prenez au moins la moitié de la réponse) paraît surprenante, comme s'il admettait ne pas avoir de preuve de la résurrection des morts dans la Torah !

Le Keli Yakar explique qu'en fait, Rabbi Yehochoua a fondé son explication sur la redondance du mot « VeKam » (et se lèvera). En effet, le texte aurait dû simplement dire : « et ce peuple se corrompra ». Pourquoi ajouter « et ce peuple **se lèvera** et se corrompra » ?

L'explication est qu'en fait l'expression « VeKam » est à comprendre ici dans le même sens que dans le verset : « comme lorsqu'un homme se lève (Yakoum) contre son prochain et l'assassine ». Ainsi, le mot « Vékam », « se lèvera » indique une notion de violence. Comment le comprendre dans le contexte de notre verset ?

C'est que de la même manière que lorsqu'un élève cite une loi au nom de son maître, « les lèvres de ce dernier remuent dans la tombe », ainsi, lorsqu'un élève corrompt publiquement sa conduite, le repos de son maître se trouve compromis dans sa tombe. Dès lors, c'est comme si l'élève aux mauvais comportements se dressait et se levait contre son maître tel un agresseur, le privant de son repos dans la tombe.

C'est le sens du verset : « Voici que tu vas te coucher avec tes pères » dans la paix et la sérénité de la tombe. Mais alors, des agresseurs vont se lever contre toi. Par la corruption de leurs actes, ils se lèveront littéralement contre toi. C'est pourquoi il est écrit : « et ce peuple **se lèvera** et se corrompra... ».

Par conséquent, nous avons bien ici une preuve de la résurrection des morts dans la Torah. Si les morts ne devaient pas revivre, le corps dans la tombe serait alors semblable à une pierre inanimée, ne ressentant ni n'éprouvant rien, peu importe ce qui advient après sa mort. Comment le texte pourrait-il alors dire qu'en se corrompant, ils « se lèveront contre lui » ? Il est donc certain que la résurrection des morts existe et que le corps conserve sa vitalité spirituelle ; il n'est pas totalement mort, il ressent ce qui se passe. C'est pourquoi Moché doit craindre qu'ils ne se lèvent contre lui après s'être corrompus après l'idolâtrie.

Néanmoins, ce commentaire pourrait connaître une limite. Car peut-être que la Néchama continuecertaine à exister et à ressentir, et pas le corps. C'est pourquoi, plusieurs commentateurs ajoutent un point supplémentaire pour compléter cette explication. Ils rapportent une Guemara qui explique le principe de la résurrection des morts par un raisonnement à fortiori : si déjà Hachem a pu donner l'existence à un être qui n'a jamais existé, à fortiori qu'il peut redonner vie à ce même être qui a déjà existé !

Ce raisonnement est certes logique, mais malgré tout, pour l'accepter, il faut déjà admettre qu'après la mort, la Néchama continue d'exister. Car si la personne disparaissait totalement, D.ieu Préserve, alors le fait qu'un être ait déjà existé ne serait aucunement une preuve qu'il puisse de nouveau exister, puisque après sa mort, il retournerait au néant, comme s'il n'avait jamais existé !

Mais comme notre verset permet de déduire qu'il y a une vie après la mort et que l'être humain ne disparaît pas après son existence, dès lors la preuve de la résurrection des morts par ce raisonnement à fortiori peut être réactivé !

Rabbi Hechel de Cracovie propose, quant à lui, une toute autre piste de réflexion pour expliquer ce passage du Talmud. Il introduit son explication par 2 autres questions Comment est-il possible de demander si Hachem connaît l'avenir ? Tous les prophètes n'ont-ils pas annoncé des événements futurs ? Et pourquoi Rabbi Yehochua apporte-t-il une preuve qu'Hachem connaît le futur spécifiquement à partir de *ce* verset ? En fait, il est enseigné que tout est entre les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel. En effet, Hachem ne décrète pas à l'avance si une personne sera Juste ou Impie, car l'homme possède le libre arbitre.

Dès lors, on peut comprendre que la question des Romains portait précisément sur la Connaissance Divine concernant les choix futurs de l'homme. Ils étaient confrontés à la fameuse contradiction soulevée par le Rambam et tous les Richonim : si Dieu sait à l'avance ce que l'homme va faire, comment l'homme peut-il avoir le libre arbitre ? Puisque la Connaissance Divine et le libre arbitre semblent se contredire, c'est sur ce point précis qu'ils l'interrogèrent. En revanche, pour les événements qui dépendent uniquement de la Volonté de Dieu (et non du choix de l'homme), la question de Sa Connaissance ne se posait pas. La réponse étant déjà connue à l'avance.

C'est pourquoi Rabbi Yehochua a cité précisément notre verset : « ...et ce peuple se lèvera et se corrompra ». Qui prouve que Hachem connaît aussi le libre arbitre de l'homme.

De plus, dans la même Guemara (Sanhédrin 90b), les Sages y prouvent la résurrection des morts à partir du verset : « Vous donnerez le prélèvement (la Térouma) de Hachem à Aharon le Cohen ». Rachi explique la preuve ainsi : Aharon est-il éternel ? Il n'est même jamais entré en Terre d'Israël pour y recevoir la Térouma ! Nécessairement, ce verset fait référence à l'époque qui suivra la résurrection des morts, où Aharon entrera en Israël et recevra sa part.

Dès lors, le raisonnement s'articule ainsi : si l'on pouvait prétendre que Hachem ne connaît pas à l'avance les fautes futures de l'homme, alors la preuve de la résurrection basée sur Aharon tomberait. En effet, on pourrait objecter que Hachem ne savait pas qu'Aharon commettrait plus tard la faute de Mé Meriva, avec Moché, suite à quoi il ne put entrer en Terre Sainte. Hachem aurait donc écrit ce verset en pensant qu'Aharon entrerait en Terre d'Israël de son vivant pour y recevoir la Térouma !

C'est pourquoi Rabbi Yehochua leur a dit : « Prenez au moins la moitié de ma preuve. A savoir, notre verset prouve effectivement que Hachem connaît le futur et même le libre arbitre des hommes ». Cela est explicitement prouvé par le verset « ce peuple se lèvera et se corrompra », qui montre que Hachem sait à l'avance que le peuple va fauter (ce qui relève pourtant du libre arbitre).

Et puisque Hachem connaît parfaitement les fautes futures de l'homme, Il savait donc bien qu'Aharon allait fauter et ne pas entrer en Israël de son vivant. Par conséquent, la promesse de lui donner la Térouma en Terre d'Israël prouve clairement la résurrection des morts, comme expliqué plus haut.

Enfin, le Sefer Apiryon propose une explication qui regroupe les principes vus dans les explications précédentes. Il rapporte tout d'abord les propos de Rabbi Yéhouda Ibn Tibon dans son ouvrage Roua'h 'Hen qui prouve l'éternité de l'âme. En effet, nous constatons que l'homme est la plus noble de toutes les créatures. Grâce à l'intellect que Hachem lui a accordé, il domine le reste de la création. Pourtant, en ce qui concerne les besoins nécessaires à la préservation de son corps, l'homme est la créature la plus faible et la plus démunie de toutes. Pourquoi Hachem, dont toutes les œuvres sont basées sur la Sagesse, a-t-Il créé l'homme avec une telle constitution ? Quel intérêt y aurait-il à lui donner l'intelligence et la conscience pour qu'il ne fasse que ressentir toutes ses misères durant sa vie de vanité, si sa fin n'était que le néant (à D.ieu ne plaise) ? Obligatoirement, cela prouve que l'homme n'a pas été créé uniquement pour ce monde, mais que son âme jouira du fruit de ses actions dans un monde qui est entièrement bon (le monde futur).

Cependant, on pourrait y objecter que le fait que l'homme soit le plus faible et que ses besoins soient si nombreux ne résulte que de la faute d'Adam le premier homme. À sa création, en revanche, il était doté de toutes les perfections, bien au-dessus de tous les animaux, et il ne manquait de rien. Hachem a donc créé l'homme dans la perfection et c'est l'homme qui s'est corrompu lui-même en mangeant de l'Arbre de la Connaissance.

Mais en réalité, cet argument ne constitue pas une véritable contradiction. En effet, bien que le libre arbitre de l'homme soit total, Hachem connaît à l'avance toutes les actions humaines. La Connaissance Divine et le libre arbitre sont deux vérités absolues bien qu'à première vue elles semblent se contredire. Dès lors, Hachem savait déjà au moment même où Il a créé l'homme que celui-ci commettrait la faute et qu'il finirait par devenir plus faible et plus démunie que tous les animaux. Malgré cela, Dieu l'a créé. Par conséquent, la preuve rapportée plus haut sur l'éternité de l'âme reste solide. Or, la résurrection des morts découle de cette immortalité de l'âme.

A présent, nous pouvons comprendre la question des Romains. Ils étaient troublés par la contradiction entre la Connaissance Divine et le libre arbitre.

Rabbi Yehochua leur a dit que la connaissance Divine s'apprend du verset de notre Paracha : le peuple se lèvera et se corrompra. Or, si vous acceptez ce fondement selon lequel Hachem connaît à l'avance les choix que l'homme fera par son libre arbitre, alors par la seule force de la logique intellectuelle, vous serez obligés d'en déduire l'éternité de l'âme, selon la démonstration du Rav Ibn Tibon. Et de là, vous en déduirez le principe de la résurrection des morts.

Enfin, on peut voir une allusion dans ce verset au fait que Hachem fasse revivre les morts et connaisse le futur. En effet, les mots du verset הנה הנך שוכב עם אבותיך וקם העם הזה וזנה (voici que tu vas te coucher avec tes pères et ce peuple se lèvera se corrompra...) ont pour valeur numérique 1286. Si on ajoute une unité pour le Kollél (la phrase elle-même), on obtient 1287. La même valeur que les mots רמז שהאל מיהיה מתים ויודע הכל (allusion faite que D.ieu fait revivre les morts et connaît tout).